DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 5 JUIN 2024 à 19H00



N°059/2024 - Informations sur les décisions prises par délégation du conseil municipal

Conseillers en exercice: 25 - Présents: 19 - Excusés avec Pouvoir: 5 - Excusé sans Pouvoir: 1

Absents: 0 - Votants: 24

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 5 JUIN, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 30 mai 2024, sous la présidence de Monsieur Guillaume FAUVET, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

Mesdames, Messieurs:

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX Jean-François, BOUVARD Patrick, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GONGUET Nathalie, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR:

Mesdames, Messieurs:

BOILEAU Marc (pouvoir donné à Evelyne DOUVRE), **BULIARD Sylvie** (pouvoir donné à Isabelle VIGNAGA), **CHAUDET Lydie** (pouvoir donné à Patricia TRICHOT), **MIRALLES Bruno** (pouvoir donné à Patrick BOUVARD), **MONTEIRO Rita** (pouvoir donné à Stéphane RONGEAT).

ETAIT EXCUSÉE SANS POUVOIR:

Madame ROUSSEL Céline

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

1. Commande Publique:

1.1. Récapitulatif des devis signés par le Maire et ses Adjoints :

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des devis, bons de commandes et marchés de travaux, de prestations de services et de fournitures signés depuis le dernier Conseil Municipal en date 15 mai 2024, et dont le montant est supérieur à 500 € HT :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 001-210103446-20240605-059-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2024 Publication : 20/06/2024

DATE	Prestataire	Signataire	Libellé	HT	ттс
01/05/24	BALLAND	G.FAUVET	Travaux paysagers aménagement place de la Mairie	26 933,76 €	32 320,51 €
06/05/24	DALKIA	G.FAUVET	Remplacement compteur de calories primaire RCU Clos de l'érable 1341,00 €		1 609,20 €
27/03/24	TRICKME	G.FAUVET	Spectacle Freestyle Foot show et interactions - Clôture TDJ 2024	750,00 €	750,00 €
02/05/24	JUSTE A TEMPS	G.FAUVET	Représentation du spectacle de cirque en plein air - Clôture TDJ 2024	1 600,00 €	1 600,00 €
04/05/24	ALPES CONCERTS	G.FAUVET	Spectacle Tutubasket - Clôture TDJ 2024	1 080,40 €	1 139,83 €
02/04/24	BALLAND	G.FAUVET	Travaux d'aménagement paysagers du cimetière	33 171,00 €	39 805,20 €
23/04/24	COLAS	G.FAUVET	Travaux de reprise du revêtement de trottoir rue Schutterwald	3 802,50 €	4 563,00 €
05/04/24	CONVERT	G.FAUVET	Vestiaires foot - Remplacement du circuit d'eau chaude sanitaire dont douches et mitigeurs + mise en place adoucisseur	26 600,00 €	31 920,00 €
10/05/24	DALKIA	G.FAUVET	Pièces d'usure chaudière biomasse - Travaux P3 Réseau de chauffage urbain – Contrat avec DALKIA Fourniture de plantes pour fleurissement estival - Comité		1 875,94 €
14/05/24	BRESSE PRODUCTIONS	G.FAUVET	Fourniture de plantes pour fleurissement estival - Comité fleurissement 1 325,10 €		1 455,45 €
22/05/24	BOZONNET	G.FAUVET	Remplacement moteurs de volet roulant HS École des vavres 3 moteurs 1 416,00 €		1 699,20 €
15/05/24	BATIMEX	G.FAUVET	Diagnostic amiante et plomb avant travaux – Atelier Dubois	540,00€	648,00€
17/05/24	SETA	G.FAUVET	Mission d'AMO – Réalisation du DCE de la consultation pour l'élaboration du schéma directeur du réseau de chaleur 2 400,00		2 880,00 €
17/05/24	DALKIA	G.FAUVET	Pôle Petite enfance – Remplacement contrôleur d'échauffement moteur CTA cuisine – P3 du contrat de chauffage urbain 517,76 €		621,31 €
04/05/24	BOREDDON	G.FAUVET	Formation élus communication	600,00€	600,00€
23/02/24	EXPRESSION	G.FAUVET	Rédaction du bulletin municipal 4 471,82 €		4 471,82 €
14/05/24	COMIMPRESS	G.FAUVET	Impression du bulletin municipal 1810,00 €		1 991,00 €
11/04/24	JORIS BRETAGNOLLES	G.FAUVET	Clôture TDJ 2024 - animation soirée 876,91 €		876,91€
19/04/24	Cathy GIMENEZ	G.FAUVET	Clôture TDJ 2024 - peinture d'une fresque pour les JO	950,00€	950,00€

2. <u>Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)</u>:

Le Maire rend compte au Conseil municipal des DIA pour lesquelles le droit de préemption urbain n'a pas été mis en œuvre :

Numéro de dossier	Adresse terrain	Désignation du bien	Décision adoptée
DIA00134424A0012	9002 rue de la Tour	Tènement immobilier industriel	Non préemption
DIA00134424A0013	438 rue des Ecoles	Maison d'habitation	Non préemption
DIA00134424A0014	244A, B et C rue du Point du Jour	Locaux d'activités	Non préemption
DIA00134424A00015	1990 avenue de Trévoux	Locaux d'activités	Non préemption
DIA00134424A00016	1234 chemin des Cadalles	Maison d'habitation	Non préemption
DIA00134424A00017	19 rue Maryse Bastié	Maison d'habitation	Non préemption
DIA00134424A00018	354 rue du Petit Montholon	Maison d'habitation	Non préemption

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 001-210103446-20240605-059-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2024 Publication : 20/06/2024 Délibération n°059-2024 du 15 mai 2024 (suite) - 3 -

3. Action d'ester en justice :

Monsieur le Maire rappelle la procédure contentieuse engagée par la commune à l'encontre de Monsieur X pour exécution de travaux en méconnaissance des règles du PLU. Par jugement du Tribunal Correctionnel de Bourg-en-Bresse rendu le 19 janvier 2023, Monsieur X a été reconnu coupable des faits qui lui étaient reprochés et condamné notamment à remettre en état la parcelle. Monsieur X a interjeté appel de cette décision devant la Cour d'appel de Lyon. En qualité de partie civile, la commune est convoquée à l'audience programmée le 21 juin prochain. Elle sera une nouvelle fois représentée par le cabinet ITINERAIRES Avocats (Lyon).

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE des attributions exercées par le Maire par délégation et ayant donné lieu aux décisions énoncées ci-dessus dans les points 1, 2 et 3.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE



Le secrétaire Patrick BOUVARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 001-210103446-20240605-059-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2024 Publication : **20**'06/2024